



Escroquerie de mon associé

Par **caennais**, le **10/09/2018** à **15:57**

Bonjour , voilà mon problème associé à 50/50 , je maintenant grosse boulette .rnMon problème c'est que mon associé était mon ancien patron , il a liquidé son entreprise . pour que l'on reparte à zéro sur une SAS hors , après n'avoir fournie que très peu de travail (apporteur d'affaire et gestionnaire administratif (dette à l'URSSAFF et BTP) et banque .rnJ'ai accepté un départ à l'amiable le 01/06/2018 et le 07/06/2018 un dépôt à été effectué sur son ancienne entreprise et n'est plus affiché en liquidation avec un Capital passé à 20000 euros .rnToujours associé à l'entreprise en commun ai je quelque recours possible contre lui ?